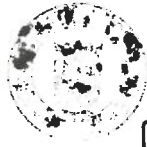




Luxembourg, le 28 juillet 2021

Nos réf. : III-1435-21



Entré le

09 AOUT 2021

Ville de Remich

Administration communale de Remich
Monsieur Jacques Sitz, bourgmestre
Boîte postale 9
L-5501 Remich

Concerne : votre demande d'avis relative au projet de construction sur un îlot le long de l'esplanade et de la rue St. Nicolas à Remich ; dossier suivi par Madame Simone Schoder, architecte

nos réf. : no 2021/0326/C (à indiquer dans toute correspondance);

Monsieur le bourgmestre,

Suite à la réception des plans datant du 15 juin 2021 et à la réunion sur place le 5 octobre 2020 avec Monsieur Majdouline du bureau ZAK architecte et ma collaboratrice, Madame Simone Schoder, veuillez trouver ci-après nos avis et observations relatifs à l'objet cité sous rubrique.

Les immeubles sis 12-16, rue Saint-Nicolas, de même que les immeubles sis 31 et 41-47, Esplanade ont été reconnus en tant que « bâtiment à protéger » et les nos 35 et 37 ont été reconnus en tant que « gabarit à préserver » lors de l'analyse de terrain du 6 octobre 2015 avec les responsables communaux, le bureau d'études et le Service des sites et monuments nationaux dans le cadre de l'étude préparatoire du nouveau plan d'aménagement général (PAG) de la commune.

De surcroît, la porte Saint-Nicolas sise Esplanade est inscrite à l'inventaire supplémentaire depuis le 3 février 1984.

Vos deux propositions ont pu être analysées et la première variante peut être retenue pour une élaboration approfondie. Les gabarits et constructions, à savoir tous les murs extérieurs des immeubles énumérés sont à respecter.

La construction en 2^{ème} ligne devrait s'intégrer plus harmonieusement dans le tissu existant. La commune doit vérifier si un bâtiment en deuxième rangée avec une toiture plate est autorisable.

L'architecture typique rurale se compose traditionnellement de volumétrie sobre en présentant des baies rythmées et axées. Toute nouvelle construction devrait donc obtenir des proportions équilibrées quant à la situation existante. Ceci vaut également pour la conception de la façade de l'extension du côté droit de l'immeuble sis 47, Esplanade, qui ne s'intègre pas harmonieusement dans le contexte existant.

Ma collaboratrice, Madame Simone Schoder, se tient à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick Sanavia
directeur